

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 23 JANVIER 2014

Le vingt-trois janvier deux mille quatorze à vingt-heures trente, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

**Etaient présents** : MM Daniel **CEZARD**, Maire –Hugues **SCHIAVO**, Adjoint – Isabelle **CRETIN**, Adjointe - Jean-Marc **DAMAIS**, Adjoint - Jean- Michel **BATAILLON** - Paulette **MOREL** - Gabriel **COUTHON** – Olivier **CHOMEL** – Ntelo **KINZONZI** - Eric **RABATEL** – Thierry **SEMANAZ** - Raphaëlle **REVENU CHARVET** - Claude **SAVIGNAT BILLAUDOT** -.

**ABSENTS et excusés** : Emmanuelle **ROCHIER** – Roselyne **MARMONNIER**  
**POUVOIRS** : Emmanuelle **ROCHIER** à Isabelle **CRETIN**

**Secrétaire de séance** : Raphaëlle **REVENU CHARVET**

**Date de la convocation** : 15 janvier 2014

-----

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'inscription de deux délibérations supplémentaires.

### **Débat d'Orientation Budgétaire :**

1. Résultats 2013
2. Affectation des résultats
3. Evolution fiscalité
4. Evolution charges et recettes de fonctionnement et d'investissement
5. Evolution des résultats financiers et de la trésorerie
6. Tableau de la Dette
7. Projets budget d'investissement 2014

### **Délibérations :**

1. Attribution du marché de travaux relatif à la rénovation et extension de la mairie en intégrant l'agence postale avec mise aux normes accessibilité PMR et construction d'une médiathèque
2. Saisie du SEDI pour solliciter un aide financière pour les travaux sur l'éclairage public
3. Convention enfouissement fibre optique
4. Tarif repas de cantine
5. Location Halle Marcel VERGNAUD
6. Subvention Conseil Général pour la construction de la Médiathèque
7. Achat de la licence IV

### **Informations diverses**

- Compte rendu :
  - Commission des Ecoles
  - Associations

-----

### **Débat d'Orientation Budgétaire :**

Monsieur le Maire présente les résultats financiers de l'exercice 2013 qui dégagent un résultat de clôture en fonctionnement de 262 129.37 € et en Investissement de 1 093 307.13 €.

Le résultat de fonctionnement pourra, comme les années précédentes, être affecté dans sa totalité à la section d'investissement.

Il a constaté une bonne gestion des charges à caractères générales qui sont très bien maîtrisées car inférieures à l'année dernière. Les charges de personnel sont elles en légère hausse expliquées par l'embauche d'un contrat unique d'insertion et divers remplacements de personnel indisponible (maladie ou formation).

Concernant le contrat unique d'insertion, il y a en section recettes de fonctionnements l'aide de l'état correspond à environ 80 %.

Les recettes, elles n'ont pas évoluées sont plutôt amenées à diminuer cette année. Il faudra donc anticiper ces baisses de dotations annoncées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires va générer des dépenses supplémentaires malgré l'aide de l'état la première année.

Les réserves financières s'amenuisent, les dotations diminuent, il faudra en tenir compte pour les années à venir et maîtriser au plus serré les dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal prend connaissance des documents financiers concernant les résultats, la dette et les projets d'investissements pour 2014 et il en prend acte.

### **Délibération n° D01\_2014**

**Objet :** Attribution d'un marché de travaux relatif à la rénovation et extension de la mairie en intégrant l'agence postale avec mise aux normes accessibilité PMR et construction d'une médiathèque

**Jean-Michel BATAILLON**, conseiller municipal ne prend pas part au vote.

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 22 janvier 2014,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un marché de travaux relatif à la Rénovation et l'extension de la Mairie en intégrant l'Agence Postale avec mise aux normes d'accessibilité PMR et Construction d'une Médiathèque à FAVERGES DE LA TOUR a été publié sur [www.sudest-marchés publics.com](http://www.sudest-marchés publics.com).

Il est précisé que les travaux sont répartis en 14 lots désignés ci-dessous :

- Lot n° 1 : Démolitions – gros œuvre – VRD
- Lot n° 2 : Charpente et ossature bois – zinguerie – bardage
- Lot n° 3 : Etanchéité
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures bois – vitrerie
- Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n° 6 : Cloisons – Doublages – Plafonds – Faux-plafonds
- Lot n° 7 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire
- Lot n° 8 : Courants forts – Courants faibles
- Lot n° 9 : Revêtements de sols
- Lot n° 10 : Carrelage – Faïences
- Lot n° 11 : Peintures extérieures – intérieures
- Lot n° 12: Serrurerie
- Lot n° 13: Stores
- Lot n° 14 : Aménagements paysagers

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots est de 14 mois.

La commission d'appel offre a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : **VERGER** (38) pour un montant de **153 605.25 € HT**
- Lot n° 2 : **COLLONGE** (38) pour un montant de **164 625.98 € HT**
- Lot n° 3 : **MP ETANCH** (73) pour un montant de **40 206.00 € HT**
- Lot n° 4 : **PROPONNET** (38) pour un montant de **34 252.00 € HT**
- Lot n° 5 : **CHANUT** (38) pour un montant de **55 455.50 € HT**
- Lot n° 6 : **CLEMENT DÉCOR** (38) pour un montant de **27 840.60 € HT**
- Lot n° 7 : **VEYRET** (38) pour un montant de **96 902.64 € HT**
- Lot n° 8 : **ELEC PARTNERS** (38) pour un montant de **39 397.64 € HT**
- Lot n° 9 : **CLEMENT DÉCOR** (38) pour un montant de **10 727.50 € HT**
- Lot n° 10 : **LES SOLS 73** (73) pour un montant de **13 071.05 € HT**
- Lot n° 11 : **EURL SYLVAIN** (38) pour un montant de **19 075.00 € HT**
- Lot n° 12 : **ROLLAND** (38) pour un montant de **13 998.00 € HT**
- Lot n° 13 : **ASYMPTOTE** (69) pour un montant de **2 621.24 € HT**
- Lot n° 14 : **LES JARDINS DU VAL-RUPEEN** (38) pour un montant de **61 000.00 € HT**

Soit un montant total de **732 778.40 € HT** (soit **879 334.08 € T.T.C**)

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

**PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offre attribuant les marchés aux prestataires précités

**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal 2014

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les marchés dans les conditions précitées,

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Thierry SEMANAZ demande au maire de rappeler le coût réel de ce projet soit le montant du marché de travaux, les honoraires maîtrise d'œuvre, SPS, assurances obligatoires auxquels on enlève les aides (subventions et fond de concours).

Le montant des subventions s'élève à 165 500 €.

Le coût du projet TTC à 1 01400.00 € sans le diagnostic.

Le coût définitif serait de 848 500 €.

**Délibération n° D02\_2014****Objet** : Demande de Financement au SEDI pour travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public concernés par le projet de rénovation et d'agrandissement de la Mairie et de la Création d'une médiathèque programmés en 2014.

Le maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élèvent à **10 427.00 € HT**.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette opération.

**PORTEE de la DECISION :**

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la Mairie et de la Création d'une médiathèque programmés en 2014 d'un coût de **10 427.00 HT**.

- **DEMANDE** que la commune de Faverges de la Tour établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

**Délibération n° D03\_2014****Objet** : Accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- déclarer les travaux sur le site [www.optic.rhonealpes.fr](http://www.optic.rhonealpes.fr) (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- signer avec le Conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil général de l'Isère.

**Décision :**

L'assemblée délibérante approuve le présent rapport.

**Délibération n° D04\_2014****OBJET** : TARIF DU REPAS DE CANTINE – Année scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix du repas facturé par la société Elior a augmenté de 0.056 € représentant une augmentation de 1.85 %.

Il est proposé au conseil municipal de répercuter cette augmentation sur le prix du repas et de fixer son prix à 3.40 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du maire,
- **FIXE** le prix du ticket repas à 3.40 € applicable à partir du 01/02/2014.
- **DONNE** pouvoirs au Maire pour signer les documents s'y rapportant.

#### **Délibération n° D05\_2014**

**OBJET** : Création d'une médiathèque :

Plan de financement - Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

**Vu** la loi 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**Vu** l'arrêté du 21 mars 2007, portant obligation la mise en place d'un diagnostic d'accessibilité handicapés pour tous les ERP (Etablissements Recevant du Public)

**Vu** le diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité dans les ERP établi le 23/06/2010 par le Cabinet Qualiconsult,

**Vu** le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 19 septembre 2011 décidant d'engager la réflexion sur la mise aux normes des bâtiments communaux et la mise ne place d'un groupe de travail sur ce projet,

**Vu** le Permis de construire accordé le 21/10/2013

**Vu** la délibération 02/2012 par laquelle la commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité RT2012,

**Monsieur le Maire** rappelle que ce projet consiste à mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par la création d'une médiathèque.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que le conseil général subventionne à hauteur de 15 % selon des critères définis, les opérations spécifiques aux médiathèques.

#### **Portée de la décision :**

- **ARRETE** les modalités de financement ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>		
<b>Financement</b>	<b>Montant HT de la subvention</b>	<b>date et %</b>
CONSEIL GENERAL	31 500 €	23/01/2014 - 15 % (1630€ le m <sup>2</sup> )
Autofinancement	317 225 €	
<b>TOTAL</b>	<b>348 725 €</b>	

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès des services du conseil général de l'Isère,

- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **Délibération n° D06\_2014**

**Objet** : TARIF LOCATION Salle Marcel VERGNAUD pour utilisateurs extérieurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer par délibération, le tarif de location de la salle Marcel Vergnaud.

En effet, suite à la demande d'organismes extérieurs (collèges, associations etc..) il a été décidé lors de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2013 d'accepter, en fonction des disponibilités, de louer cette salle.

Afin de palier aux frais de chauffage et d'entretien, le maire propose de fixer le tarif à 7 euros de l'heure.

Une convention sera passée avec chaque utilisateur extérieur et la location sera recouvrée en fin d'année civile par l'émission d'un titre de recettes.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Maire,
- **FIXE** le tarif à 7 euros de l'heure,
- **DONNE** autorisation au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Délibération n° D07\_2014****Objet : OFFRE D'ACQUISITION DE LICENCE de DEBIT DE BOISSONS**

La Société « La Favergeoise » exploitant le dernier café de Faverges de la Tour est en liquidation judiciaire par jugement rendu en date du 15 octobre 2013.

La licence IV va faire l'objet d'une vente par le mandataire judiciaire sous forme d'engagement écrit d'acheter.

En se portant acquéreur de cette licence, la commune souhaite pouvoir conserver celle-ci sur le territoire communal pour favoriser l'implantation d'un nouveau commerce au gré des opportunités qui pourraient se présenter.

Monsieur le maire propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de cette licence dans la limite maximale de 3000 €.

Le conseil municipal après délibération et à 13 voix pour et 1 voix contre :

- **APPROUVE** l'acquisition de cette licence IV pour l'exploitation d'un débit de boissons dans la limite maximale de 3000 €
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014
- **DIT** que le règlement se fera par mandat administratif directement sur présentation de l'ordonnance du juge commissaire
- **AUTORISE** le maire ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Informations diverses**

- **Compte rendu :**  
- **Commission des Ecoles**

Hugues Schiavo fait un rapide compte rendu de la dernière commission des Ecoles.

Concernant la cantine, il y a une nette augmentation du nombre de repas servis.

Concernant le voyage scolaire, la commune versera une aide de 10 € par enfant mais la somme restante à la charge des familles est encore conséquente. Il est proposé une aide par le CCAS sous conditions de ressources.

Concernant le projet de l'agrandissement de l'école élémentaire, précision est donnée sur le fait que l'APS avait été demandé en urgence pour le dossier de subvention mais qu'actuellement le projet est en attente.

Concernant les rythmes scolaires, il sera proposé un débat après proposition du groupe de travail.

**- Associations**

Isabelle Crétin donne des informations sur les associations diverses et variées de la Commune.

L'ASC organise le week end du 25 et 26 janvier un stage de chant avec les filles du groupe Malincka Trio à l'école élémentaire de 10 h à 18 h.

Le BCFD organise ses moules riz le dimanche 26 janvier à la Halle Marcel VERGNAUD

Les tournois du BCFD faverges vétérans auront lieu le vendredi 18 avril et à Dolomieu les jeunes le 24 mai.

Le sou des écoles fait une vente de pizza le 31 janvier avec spectacle déambulatoire de Batacuda, animation organisée par les musiciens intervenants des Vallons de la Tour dans le cadre des projets réalisés avec les écoles.

Le 27 janvier, collecte de sang à la Bâtie à 17 h

Le 22 février, génération favergeoise organise une soirée coinche avec repas tartiflette.

Honneur à nos Aînés organise son repas et concours de belote le 2 février à partir de 12 h. Deux nouveaux membres font leur entrée dans l'association : Raphaëlle et Patrice CHARVET.

L'Assemblée générale de l'association « DIDIER de Londres à Rio 2016 a eut lieu son bureau se compose de :  
Danielle GUETAT : Présidente - Simon VALETTE : Vice Président  
Anouck MICHEL : Secrétaire - Corinne COTTAZ : Trésorière

**- Médiathèque :**

Claudie Savignat Billaudot donne rendez vous pour la prochaine rencontre d'une livre à l'autre le 18/2 à 18h.

**- Divers :**

Raphaëlle Revenu Charvet présente ses félicitations pour le bulletin municipal de cette année qu'elle trouve très réussi.

Paulette Morel tient à préciser que beaucoup de favergeois sont tristes de ne plus avoir de boulangerie sur la commune. Elle signale que lors d'une émission télévisée, un reportage a eut lieu sur ce sujet et de ce fait il existe des communes qui ont installés des distributeurs de pains qui sont alimentés par les boulangers artisans. Il serait intéressant de se renseigner. Il est aussi signalé qu'il existe dans certains secteurs, des livreurs à domicile.

Après la matinée nettoyage de printemps prévue le 15 mars, il sera organisé un repas en commun avec les membres de toutes les commissions extra municipales sous forme d'auberge espagnole afin de marquer la fin de ce mandat

Prochain conseil municipal le 4 mars à 20h30 – vote du Budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 <sup>er</sup> adjoint	
CRETIN Isabelle	2 <sup>ème</sup> adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 <sup>ème</sup> adjoint	
BATAILLON Jean-Michel	Conseiller municipal	
MOREL Paulette	Conseillère municipale	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
ROCHIER Emmanuelle	Conseillère municipale	Absente pouvoir à I.CRETIN
CHOMEL Olivier	Conseiller municipal	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
RABATEL Eric	Conseiller municipal	
SEMANAZ Thierry	Conseiller municipal	
REVENU CHARVET Raphaëlle	Conseillère municipale	
SAVIGNAT BILLAUDOT Claude	Conseillère municipale	
MARMONNIER Roselyne	Conseillère municipale	Absente